

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LACOLLONGE
DU 14 décembre 2018

Présents : **BLANC M., DUMEL P., GÉRARD D., LOIGEROT V., LUPFER I., POYER J-P.**
Excusées : **LAURENT L., POETE M.**

SECRETAIRE DE SEANCE: DUMEL P.

Début de séance à 20 h 45 - Fin de séance à 22 h 15.

Le compte-rendu de la réunion du 12 octobre est approuvé à l'unanimité

1 - Décision modificative lotissement :

Le Maire explique qu'il faut annuler les stocks de travaux en cours par une dépense de fonctionnement au compte 7133/042 et une recette d'investissement aux comptes 3351/040, 3354/040 et 3355/040 et constater les travaux terminés par une dépense d'investissement au compte 3555/040 et une recette de fonctionnement au compte 71355/042. Il propose de modifier le budget comme suit :

INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES		DEPENSES		RECETTES	
Compte	Montant	Compte	Montant	Compte	Montant	Compte	Montant
3555/ 040	309080	3354/ 040	17995	7133/ 042	309080	71355/ 042	309080
		3355/ 040	290431				
		3351/ 040	654				
Totaux	309080		309080	Totaux	309080		309080

Accord à l'unanimité.

2 - Décision modificative n° 5 :

Le Maire rappelle au conseil que, dans le budget il a été inscrit au compte 022 dépenses imprévues 8300.00 €. Ce compte permet au Maire, d'effectuer des virements de crédits sans consultation préalable du conseil.

Suite à des dépenses imprévues, il informe le conseil qu'il a procédé aux modifications suivantes :

Compte 022	-2200.00 €
Compte 6411/012	+200.00 €
Compte 65548/65	+2000.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil valide les modifications ci-dessus.

3 - Mandat de vente terrains lotissement :

M. le Maire fait part au conseil de la démarche, pour vendre les terrains du lotissement, de quelques agences immobilières du secteur. Ces dernières, afin de pouvoir mettre en vente ces terrains, doivent signer avec la commune un mandat, sans exclusivité.

Le conseil, après en avoir délibéré autorise le Maire à signer de tels documents.

4 – Groupement de commande avec le Département :

Le Maire explique aux membres du conseil que le Conseil Départemental propose de faire 1 groupement de commande pour la fourniture de signalisation verticale, ce qui permettrait à la commune de bénéficier de tarifs avantageux. Cette convention est signée pour une période allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 et pourra faire l'objet, à trois reprises, d'une proposition de reconduction d'un an par le coordonnateur du groupement.

Il demande aux membres du conseil de l'autoriser à signer 1 convention avec ce dernier. Accord à l'unanimité.

5 – Bail pylône ORANGE :

Le Maire rappelle au conseil qu'en mai dernier, l'hypothèse d'une antenne relais avait été évoquée. Deux entreprises, TDF et Orange nous avaient contactés. Orange a fait l'offre la plus avantageuse pour la commune. Il propose de signer un bail de 12 ans, dont le projet est présenté au conseil, avec un loyer annuel de 1500 €. Accord à l'unanimité.

6 – Ménage salle polyvalente :

Le Maire explique aux membres du conseil que le sol de la salle polyvalente aurait besoin d'être nettoyé au moins une fois par semaine. En effet, entre les locations, les associations qui l'utilisent et suivant le temps qu'il fait, ce dernier est parfois « collant ».

Il propose, après en avoir discuté avec l'intéressée, d'augmenter la mise à disposition de Cécile d'une heure par semaine. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

7 – Tarifs salle communale et règlement :

Le Maire indique que, suite à la décision de procéder au ménage une fois par semaine, au changement de vaisselle et aux travaux déjà effectués et ceux qui ont été faits dans les mois qui viennent, il serait bon d'augmenter les tarifs, et également le règlement et les tarifs en cas de casse.

Tous ces points sont détaillés dans les 2 annexes disponibles en mairie. Accord à l'unanimité

8 – Programme travaux ONF 2019 :

L'ONF nous a fait parvenir le programme des travaux pour 2019. Il s'agit d'entretien par débroussaillage manuel de la végétation, de mise en peinture sur les parcelles 11.a2 et 12.a2 ainsi que de l'entretien des bords de voirie à l'épaveuse. Le montant est de 493.60 € HT. Accord à l'unanimité.

9 – Indemnité des élus :

Au 1^{er} janvier 2019, chacun sera soumis au prélèvement à la source. Il serait plus facile, pour contrôler chaque mois et corriger en cas d'erreur, de verser l'indemnité des élus mensuellement. Le conseil approuve à 4 voix « pour » et 2 abstentions.

10 – Motion appel de Marseille :

A l'initiative de l'Association des Maires de France (AMF), de l'Assemblée des Départements de France (ADF) et de Régions de France (RF), s'est tenu, le 26 septembre dernier à Marseille, le premier rassemblement pour les libertés locales qui a réuni plus d'un millier d'élus locaux dans leurs diversités. A cette occasion, a été lancé l'appel de Marseille pour dire oui à une République de proximité et de libertés locales, dans le respect de la décentralisation. Le Maire fait lecture de la motion proposée. Celle-ci est disponible en mairie. Le conseil vote la motion à l'unanimité.

11 – Motion Eurockéennes :

Il est proposé aux membres du conseil une mention de soutien à l'association Territoire de Musiques suite à la décision de l'état de faire supporter à cette dernière le montant lié à la sécurité lors de l'organisation des Eurockéennes. Dans cette motion, Il est rappelé que la sécurité des biens et des personnes est une des missions régaliennes de l'Etat et qu'à ce titre

l'Etat qui collecte les impôts se doit de garantir la sécurité de tous. Le conseil, à l'unanimité, apporte son soutien aux organisateurs de cette manifestation.

12 – Divers :

- * Lotissement : report de pose des lampadaires début 2019.
- * Circuit des moulins : départ validé à l'écopoint et non à la mairie comme envisagé au départ par le Grand Belfort.
- * L'école nous a fait parvenir la liste des documents demandés par l'inspection académique.
- * SMAGA : réunion le 20 décembre en préfecture
- * Syndicat de la Fourrière : Le BP sera voté en février. Une augmentation est envisagée afin de pouvoir fonctionner. La contribution de la commune passerait de 0.52€ à 0.65€ ou 0.70€ par habitant.
- * Vin chaud le 15 décembre organisé par le comité des fêtes
- * Vœux du Maire le 05 janvier 2019 à 18h.
- * Repas des aînés le 20 janvier 2019. Lieu à définir.
- * La mairie sera fermée du 24 décembre au 03 janvier 2019 inclus.